

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 28

Étaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-04-28**

**FONDS DE SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE ET AU CINEMA DE PROXIMITE**

**Rapporteur : Virginie DOUAT**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.3232-4 disposant que le Département peut, après avis du Conseil municipal de la Commune où est située l'entreprise concernée, attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Oise n°601 du 28 juin 2007 modifiée par délibération n°501 du 22 octobre 2018, qui a adopté les modalités du dispositif « Fonds de soutien à la diffusion culturelle et au cinéma de proximité » qui prévoient l'octroi d'aides aux exploitants de salles de cinéma, conformément aux dispositions du CGCT,

Considérant que le Conseil départemental de l'Oise envisage l'octroi d'une subvention de 2.000 €, pour le cinéma « Les Toiles » de Crépy-en-Valois, pour l'année 2025, au titre du Fonds de soutien à la diffusion culturelle et au cinéma de proximité,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Donner un avis favorable au Conseil départemental de l'Oise pour le versement d'une subvention d'un montant de 2.000 € au titre de l'année 2025 à la société Ambiance Compiégnoise, qui exploite le cinéma « Les Toiles » de Crépy-en-Valois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune

le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.